



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 31

DELIBERATION
n° 2025 - 05 - 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"
Séance du 2 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 octobre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 25 septembre, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sylvie MORNET, Isabelle TESSIER, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Dominique BRET, Céline DELOMME, Catherine GALAND, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Thomas PERROCHEAU, Sandra DUBOS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphany JACOMINO, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI, Lucien PRINCE.

Pouvoirs : Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Stéphane GUIBERT à Jean SOYER / Muriel HABERT à Isabelle TESSIER / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Sandra DUBOS à François BLANCHET / Olivier ROBIC à Kathia VIEL / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER / Lucien PRINCE à Laurent DURANTEAU.

Isabelle TESSIER est désignée secrétaire de séance.

**Création d'emplois permanents et modification du
tableau des effectifs**

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvus de manière permanente par un agent contractuel de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus aux articles L.332-14 L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique. C'est le cas notamment des emplois du niveau de la catégorie A, B et C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique).

Création d'un poste suite à réussite à examen professionnel

Suite à la réussite d'un agent du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à l'examen professionnel d'Attaché Principal, il est proposé de créer un poste d'Attaché Principal à temps complet afin de pouvoir le nommer sur ce nouveau grade.

Il est donc proposé de créer un poste à temps complet sur le grade d'Attaché Principal.

Création de postes dans le cadre de la promotion interne

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a transmis au Centre de Gestion de la Vendée plusieurs propositions d'inscription d'agents sur liste d'aptitude dans le cadre de la procédure de promotion interne.

En application des critères arrêtés par les Lignes Directrices de Gestion relatives à la promotion interne du Centre de Gestion de la Vendée, deux agents sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'Agent de Maîtrise et un au grade de Technicien.

Il est donc proposé de créer deux postes à temps complet sur le grade d'Agent de Maîtrise et un poste à temps complet sur le grade de Technicien.

Création d'un poste au sein de la Direction Générale Adjointe « Ressources »

Suite au départ d'un agent, occupant un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe, au sein de la Direction des Affaires Juridiques, Contentieux, Assurances et Marchés Publics, il apparaît nécessaire de réorganiser le service en renforçant l'expertise des procédures d'achat public. Ainsi, il vous est proposé de créer un poste de « responsable de la commande publique » de catégorie A, qui aura également vocation à apporter un point juridique aux services et à assurer la sécurisation des actes. Le poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe devenu vacant sera supprimé par la suite après avis du Comité Social Territorial.

Il est donc proposé de créer un poste d'Attaché à temps complet.

Création d'un poste de chargé de mission affaires maritimes et gestion de crise

L'AVEL emploie actuellement un chargé de mission à mi-temps en charge auprès du Président de l'Association, du suivi des instances de l'AVEL et du montage de dossiers relatifs aux questions sur le littoral.

Cette personne est employée sur son autre mi-temps pour la Communauté d'Agglomération et la Ville des Sables d'Olonne. Avec le changement de gouvernance de la Présidence de l'AVEL, le chargé de mission actuel a vocation à intégrer à 100 % les services des Sables d'Olonne.

Le Président du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération vient d'être élu à la Présidence de l'AVEL. Côté Communauté d'Agglomération, il est fait le constat d'un plan de charge très conséquent du service littoral et gestion des risques, avec de forts enjeux stratégiques dans les années à venir. Un renfort du service est indispensable pour faire face aux dossiers traités actuellement et à venir.

Ainsi, il est proposé de créer un poste de chargé de mission Littoral et gestion de crise à temps non complet à hauteur de 17,5/35^{ème} sur un grade de catégorie A, qui occuperait également pour le 2^{ème} mi-temps des fonctions de chargé de mission à l'AVEL.

Pour la Communauté d'Agglomération, les missions afférentes à ce poste seraient notamment :

- La mise en œuvre du PICS et son suivi,
- L'organisation des exercices de gestion de crise,
- Participer à l'animation et à la conduite de mission et de projets du service (PAPI & SLGTC)
- La veille prospective et l'animation d'un réseau de collectivités.

Il est donc proposé de créer un poste à temps non complet à hauteur de 17,5/35^{ème} sur le grade d'Attaché Territorial et sur le grade d'Ingénieur Territorial.

A l'issue de la procédure de recrutement, le poste restant vacant pourra alors être supprimé.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L.313-1

Vu le BP 2025, Chapitre 12,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 17 juillet 2025,

Considérant la nécessité de créer :

Un poste à temps complet sur le grade d'Attaché Principal

Deux postes à temps complet sur le grade d'Agent de Maîtrise

Un poste à temps complet sur le grade de Technicien

Un poste à temps complet sur le grade d'Attaché Territorial

Un poste à temps non complet à hauteur de 17.5/35^{ème} sur le grade d'Attaché Territorial

Un poste à temps non complet à hauteur de 17.5/35^{ème} sur le grade d'ingénieur

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 18 septembre 2025,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 :

La création de :

Un poste à temps complet sur le grade d'Attaché Principal

Deux postes à temps complet sur le grade d'Agent de Maîtrise

Un poste à temps complet sur le grade de Technicien Territorial

Un poste à temps complet sur le grade d'Attaché Territorial

Un poste à temps non complet à hauteur de 17.5/35^{ème} sur le grade d'Attaché Territorial

Un poste à temps non complet à hauteur de 17.5/35^{ème} sur le grade d'Ingénieur

Article 2 : d'approuver le tableau des effectifs, tel qu'il figure dans le tableau ci-après, à compter du 1^{er} novembre 2025 :

NOM DE LA FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	NOMBRE DE POSTES BUDGETES APRES CONSEIL DU 17/07/2025	VARIATIONS	NOMBRE DE POSTES BUDGETES APRES CONSEIL DU 02/10/2025	NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN UNITE		NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN ET		TEMPS DE TRAVAIL
						NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN UNITE PAR FONCTIONNAIRES TITULAIRES OU STAGIAIRES	NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN UNITE PAR CONTRACTUELS	NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN ET PAR FONCTIONNAIRES TITULAIRES OU STAGIAIRES	NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN ET PAR CONTRACTUELS	
EMPLOI FONCTIONNEL	DGS	DGS	1	0	1	1		1		TC
	DGA	DGA	2	0	2	2		2		TC
SOUS TOTAL EMPLOI FONCTIONNEL			5	0	5	5		5		
FILIERE ADMINISTRATIVE	ADMINISTRATEURS	ADMINISTRATEUR	1	0	1	1		1		TC
		ATTACHE HORS CLASSE	1	0	1	1		1		TC
	ATTACHES	DIRECTEUR	1	0	1					TC
		ATTACHE PPAL	5	1	9	9	0	9	0	TC
		ATTACHE	5	1	5	2	1	2	1	TC
	REDACTEURS		0	1	1					17.5 35ème
		REDACTEUR PPAL DE 1ERE CL	10	0	10	5		5		TC
		REDACTEUR PPAL DE 2EME CL	2	0	2	2		2		TC
	ADJOINTS ADMINISTRATIFS	REDACTEUR	13	0	13	2	5	2	5	TC
		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 1ERE CL	22	0	22	20		20		TC
		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 2EME CL	10	0	10	7	1	7	1	TC
		ADJOINT ADMINISTRATIF	23	0	23	19	2	19	2	TC
SOUS TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			97	3	100	73	10	73	9,8	25 35ème
		INGENIEUR PPAL	2	0	2	2		2		TC
		INGENIEUR	5	0	5	3	1	3	1	TC
	TECHNICIENS		0	1	1					17.5 35ème
		TECHNICIEN PPAL DE 1ERE CL	9	0	9	7	1	7	1	TC
		TECHNICIEN PPAL DE 2EME CL	5	0	5	5	1	5	1	TC
		TECHNICIEN	19	1	20	11	5	11	5	TC
	AGENTS DE MAITRISE	AGENT DE MAITRISE PPAL	22	0	22	17		17		TC
		AGENT DE MAITRISE	15	2	15	11		11		TC
	ADJOINTS TECHNIQUES	ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 1ERE CL	10	0	10	7		7		TC
		ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 2EME CL	11	0	11	5	1	5	1	TC
		ADJOINT TECHNIQUE	22	0	22	31	5	31	5	TC
			1	0	1					17.5 35ème
SOUS TOTAL FILIERE TECHNIQUE			142	4	146	102	17	102	17	
FILIERE SPORTIVE	CONSEILLERS DES APS	CONSEILLER DES APS	1	0	1	1		1		TC
	EDUCATEURS DES APS	EDUCATEUR DES APS PPAL DE 2EME CL	1	0	1	1		1		TC
		EDUCATEUR DES APS	12	0	12	5	2	5	2	TC
	OPERATEUR DES APS	OPERATEUR DES APS QUALIFIE	1	0	1		1		0,35	12.2 35ème
SOUS TOTAL FILIERE SPORTIVE			15	0	15	10	5	10	4,35	
TOTAL FILIERES			259	7	266	190	32	190	31,15	

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

Isabelle TESSIER

Givrand, le 7 octobre 2025

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 16 OCT. 2025
- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 16 OCT. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.